

CTT Mandement
Monsieur Juan CERVERA
Avenue de Feuillasse 5
1217 Meyrin

Satigny, le 30 août 2024

Concerne : Confirmation des réservations permanentes pour la saison 2024-2025

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous confirmer la réservation permanente qui vous a été faite :

Ecole Village –

Salle de tennis de table

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi 17h à 22h

Samedi 08h à 20h

Salle rythmique

Lundi 20h à 22h

Jeudi 18h15 à 22h

Nous vous accordons une fermeture des locaux à 23h, ainsi que le dimanche uniquement lors de matchs de championnat ou de tournoi.

Merci de nous communiquer les dates dès que celles-ci vous sont connues.

Pendant la période des vacances scolaires d'automne, février et Pâques, nous vous autorisons à organiser des stages d'entraînements pendant vos heures habituelles, sauf pendant les fériés officiels de Pâques (voir l'avis en pièce jointe). Merci toutefois de nous en confirmer votre venue au préalable.

Nous nous permettons de vous rappeler qu'après chaque utilisation, les responsables sont priés de vérifier que toutes les fenêtres et portes soient fermées et les lumières éteintes.

Pour le bon déroulement des différentes activités proposées au sein de notre commune et pour le respect de la population environnante, nous vous remercions de bien vouloir respecter les horaires qui vous sont attribués.

Pour toute éventuelle question, nous vous remercions de prendre directement contact avec la soussignée au 022 753 90 40/47 ou s.collombin@satigny.ch.

En vous priant de bien vouloir prendre note de ce qui précède, nous vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.



Sylvie COLLOMBIN

Chargée aux manifestations et locations

Annexe : Tableau de fermeture des locaux, saison 2024-2025

AVIS AUX BENEFICIAIRES DES LOCATIONS PERMANENTES

2024-2025

Reprise des activités : 19 août 2024

Périodes de fermeture totale des locaux :

- Jeûne genevois : jeudi 5 septembre 2024
- Fin d'année : du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 inclus
- Pâques : du vendredi 18 avril au dimanche 4 mai 2025 inclus
- Fête du travail : jeudi 1^{er} mai 2025
- Ascension : jeudi 29 mai 2025
- Pentecôte : lundi 9 juin 2025
- Vacances d'été : du lundi 23 juin au dimanche 17 août 2025 inclus.

Périodes de vacances où les locaux sont accessibles sous demande au préalable à la commune, mais sous l'entière responsabilité des sociétés utilisatrices, quant à l'extinction des lumières et ouvertures/fermetures des portes :

- Vacances d'automne : du lundi 21 octobre au vendredi 25 octobre 2024 inclus
- Vacances de février : du lundi 24 février au vendredi 28 février 2025 inclus.
- Vacances de Pâques : du lundi 28 avril au vendredi 2 mai 2025 sauf le jeudi 1^{er} mai, fermeture totale